II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Information concernant l'entrée en vigueur du protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de l'État d'Israël, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie

Le protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le gouvernement de l'État d'Israël, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie, signé à Bruxelles le 19 février 2015, est entré en vigueur le 2 août 2020, conformément à l'article 3, paragraphe 1, du protocole, la dernière notification ayant été déposée le 2 juillet 2020.